**Formulaire de déclaration séjour – 1ère période (janvier à avril)**

Déclaration à retourner pour le 15 mai 2021 au plus tard à l’Administration communale.

Informations sur l'hébergement touristique :

* Dénomination et adresse de l'hébergement touristique :

…………………………………………………………………………………

Coordonnées du déclarant (barrer la mention inutile) :

* Nom et Prénom(s) : …………………………………………………………
* Adresse :……………………………………………………………………
* Téléphone/GSM : ………………………………….
* Emaill :……………………………………………….

Nombre de nuitée par personnes de plus de 12 ans :

* Janvier : ………
* Février :………..
* Mars :………….
* Avril :…………..

Fait le ……………………… à …………………………..

Signature,

**Pour Rappel :**

Article 7. : Conformément à l’article L3321-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l’absence de déclaration dans les délais prescrits ou la déclaration incomplète ou inexacte de la part du contribuable entraîne l’enrôlement d’office de la taxe.

Article 8. : En cas d’enrôlement d’office, la taxe qui est due est majorée de la manière suivante :

• 1ière infraction : majoration de 20 pourcents ;

• 2ième infraction : majoration de 50 pourcents ;

• A partir de la 3ième infraction : majoration de 100 pourcents.